



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-5-2

Voir aussi : 2006-5 et 2006-5-1

Ottawa, le 2 octobre 2006

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-5 du 12 juin 2006 et à CRTC 2006-5-1 du 8 septembre 2006 relativement à l'audience publique qui débutera le lundi 27 novembre 2006 à 9 h, au Centre de conférences, Portage IV, 140, promenade du Portage, Gatineau (Québec), le Conseil annonce ce qui suit :

**LE DOCUMENT SUIVANT A ÉTÉ VERSÉ AU DOSSIER PUBLIC DE
L'INSTANCE AUX BUREAUX DU CONSEIL INDIQUÉS DANS L'AVIS
D'AUDIENCE PUBLIQUE DE RADIODIFFUSION CRTC 2006-5 ET
POURRONT ÊTRE CONSULTÉS SUR LE SITE WEB DU CONSEIL DÈS QUE
LES VERSIONS ÉLECTRONIQUES SERONT DISPONIBLES :**

Fast Forward^{MC} une analyse des tendances préparée pour le CRTC
(La société Solutions Research Group Consultants Inc., août 2006)

En réponse à un appel d'observations lancé par le gouverneur en conseil conformément à l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, et à la suite de son examen concernant certains aspects du cadre de réglementation concernant la télévision en direct, le Conseil avait demandé à la société Solutions Research Group Consultants Inc. (SRG) d'effectuer une analyse personnalisée des tendances en matière de technologie et de média d'après *Fast Forward^{MC}*, l'étude des tendances que la SRG mène de façon continue. Le Conseil voulait ainsi obtenir un document de référence objectif qui ferait partie du dossier public.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.